BURKINA FASO

UNITE-PROGRES-JUSTICE

ASSEMBLEE NATIONALE

IVE REPUBLIQUE

QUATRIEME LEGISLATURE

LOI N° 013-2009/AN

PORTANT RATIFICATION DE L'ORDONNANCE N° 2009-001/PRES DU 09 JANVIER 2009 PORTANT AUTORISATION DE RATIFICATION DE L'ACCORD DE CREDIT N° 4462-BF CONCLU LE 10 OCTOBRE 2008 A WASHINGTON ENTRE LE BURKINA FASO ET L'ASSOCIATION INTERNATIONALE DE DEVELOPPEMENT (IDA) POUR LE FINANCEMENT DU PROJET INSTITUT INTERNATIONAL D'INGENIERIE DE L'EAU ET DE L'ENVIRONNEMENT (2IE)

L'ASSEMBLEE NATIONALE

Vu la Constitution ;

Vu la résolution n° 001-2007/AN du 04 juin 2007, portant validation du mandat des députés ;

Vu la loi n° 063-2008/AN du 16 décembre 2008 portant habilitation du gouvernement à autoriser par ordonnance la ratification des accords de financement conclus entre le Burkina Faso et les partenaires techniques et financiers ;

a délibéré en sa séance du 23 avril 2009
et adopté la loi dont la teneur suit :

Article 1 :

Est ratifiée l'ordonnance n° 2009-001/PRES du 09 janvier 2009 portant autorisation de ratification de l'Accord de crédit n° 4462-BF conclu le 10 octobre 2008 à Washington entre le Burkina Faso et l'Association internationale de développement (IDA) pour le financement du projet Institut international d'ingénierie de l'eau et l'environnement (2iE).

Article 2 :

La présente loi sera exécutée comme loi de l'Etat.

Ainsi fait et délibéré en séance publique
à Ouagadougou, le 23 avril 2009.

Pour le Président de l'Assemblée nationale,
le Premier Vice-président

Burkina Faso
Le Président de l'Assemblée Nationale

Kanidoua NABOHO

Le Secrétaire de séance

Alfred S. SANOU